

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en
séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI
Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline
(pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne
(pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM
Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:


Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM


COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2024.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 03 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE RELATIVE A LA MEDIATHEQUE ET AUTORISATION AU MAIRE A LA SIGNER

La Collectivité européenne d'Alsace à travers son Pôle Lecture Publique – Bibliothèque d'Alsace, accompagne au quotidien 300 bibliothèques, dont la médiathèque de Roeschwoog.

Ce partenariat permet, notamment aux communes de bénéficier de conseils experts de la Bibliothèque d'Alsace, de former gratuitement les bibliothécaires et bénévoles de la commune, et de compléter les fonds documentaires de la bibliothèque grâce à des collections complémentaires.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite réaffirmer son partenariat via la signature d'une nouvelle convention avec chaque commune partenaire.

La CEA déploie également un label à destination des bibliothèques qui travaillent en réseau.

Le projet de convention, le règlement d'intervention de la bibliothèque d'Alsace associé, ainsi qu'une charte du bibliothécaire alsacien ont été transmis par courriel aux membres du Conseil municipal le 28 novembre 2024.

Le Maire rappelle l'objet de la convention, les caractéristiques du partenariat mis en place par la CEA, la durée de la convention (jusqu'au 31 décembre 2028), les questions relatives au traitement des données, la possibilité de modification de la convention par avenant, les annexes (Charte du bibliothécaire alsacien, règlement d'intervention), les conditions de résiliation et de règlement des litiges.

Il souligne ensuite l'engagement de la collectivité partenaire.

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver la convention et de l'autoriser à la signer.

Entendu l'exposé du Maire,
Vu la convention type et ses annexes proposées par la Collectivité européenne d'Alsace

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention type présentée

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout autre document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

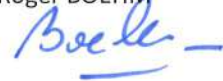
Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:


Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 04 – AUTORISATION AU MAIRE A LANCER LE RECRUTEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE OU D'UN CONTRAT AIDE CUI-CAE POUR UN POSTE A LA MEDIATHEQUE

La Commission Animation – Avenir de la Médiathèque s'est réunie le 24 septembre et ce 27 novembre 2024 pour travailler sur ce sujet.

Le Maire rappelle les chiffres clés du bilan 2023 de la Médiathèque :
700 lecteurs actifs, dont 247 lecteurs de Roeschwoog et 421 du Pays Rhénan.
La Médiathèque a mis à disposition 15 000 documents, dont 2 500 prêts de la Bibliothèque d'Alsace.
L'équipe de bénévoles se compose (décembre 2023) de 15 personnes.

Un appel à bénévoles a été lancé et une réunion publique sur l'avenir de la médiathèque a eu lieu le 23 octobre 2024.

Des propositions suivantes pour l'avenir ont été faites :

- Soirées récital de Serge Rieger
- Location d'étagères par les particuliers
- Rencontre café-tricot art du fil
- Ateliers d'écritures pour adultes et pour enfants
- Café « conversation » avec des locuteurs natifs (pour s'améliorer dans une langue)
- Ouverture de la médiathèque les dimanches après-midi d'automne
- Ateliers pour adolescents et notamment adolescents – parents – grands-parents
- Ateliers tricot, couture, jeux de carte.

La Commission Animation propose l'embauche d'une aide à la médiathèque, qui ne sera pas forcément une médiathécaire.

Cette personne pourrait effectuer les permanences durant les heures d'ouverture de la médiathèque, aider à la réalisation/organisation d'animations tout public, éventuellement avec/pour l'école et d'autres partenaires, ainsi que s'occuper de la Communication (réseaux, site internet de la médiathèque).

Cette aide pourrait être :

- Un service civique (jeunes entre 18 et 25 ans)
- Un emploi CUI-CAE

Le coût de la collectivité resterait inférieur à 10 000,00 € pour la Commune par an.

En cas d'accord du Conseil municipal, il est proposé d'autoriser le Maire :

- à entreprendre des démarches et recherche de profils de candidats intéressants auprès de l'agence du service civique , de la mission locale, de la CEA...
- de faire un appel à intérêt dans le Blättel

Entendu l'exposé du Maire

Entendu les propositions de la Commission Animation – Avenir de la Médiathèque qui s'est réunie les 24 septembre et 27 novembre 2024

Vu les propositions d'animations bénévoles émises lors de la réunion du 23 octobre 2024

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de lancer le recrutement d'un emploi aidé (service civique ou contrat CUI-CAE)

DECIDE que le profil de poste sera le suivant :

- accueil du public / permanence aux heures d'ouverture
- aide à la réalisation d'animation / organisation d'animations
- aide à la communication (réseaux sociaux, internet...)

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N°2024/12/ 02- 05 - EMBLACEMENT RESERVE ROE12 RUE DE LA GARE -RUE DES MALGRE NOUS – DECISION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE 23 RUE DE LA GARE SECTION AN N°125/30 APPARTENANT AUX CONSORTS WILHELM

Un emplacement réservé ROE12 figure au PLUi pour la réalisation d'une liaison piétons-cycles entre le lotissement Cœur de village et la rue de la Gare.

Cet emplacement réservé concerne les propriétés suivantes :

Section AN n°29, 25 rue de la Gare, appartenant à Mme SCHMITT Bernadette

Section AN n°24, rue de la Forêt appartenant à Mme MEHR Suzanne

Section AN n°79, 23 rue de la Gare appartenant aux consorts WILHELM Marie-Antoinette.

Les consorts WILHELM ont fait part de leur accord pour une cession à la Commune de Roeschwoog de la parcelle section AN n°125/30 d'un terrain d'une surface de 0,57 ares, le long de la propriété sise 23 rue de la Gare au prix de 12 000,00 € net.

Les frais d'établissement d'acte sont à la charge de la Commune de Roeschwoog.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les débats et décisions du Conseil municipal en séances du 11 mars, du 22 avril, du 10 juin et du 8 juillet 2024

Considérant l'accord des consorts WILHELM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition du terrain section AN n°125/30, 23 rue de la Gare, appartenant aux consorts WILHELM, d'une surface de 0,57 ares, pour un coût de 12 000,00 € l'are, frais notariés en sus.

DECIDE la prise en charge des frais associés (frais notariés, arpentage du terrain...)

CHARGE l'étude de Maîtres METZ et HUCK à Roeschwoog de l'établissement de l'acte authentique

AUTORISE le Maire ou son adjoint Roger BOEHM à signer l'acte et tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N°2024/12/02 – 06 – EMPLACEMENT RESERVE ROE02 RUE PRINCIPALE – DECISION DE NON APPLICATION DES DEPENS A L'ENCONTRE DE M. ET MME GRIMM DANS LE CADRE DU RETRAIT DE LEUR RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET CONFIRMATION DE LA VOLONTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE REALISER UNE VOIE DOUCE ENTRE LA RUE PRINCIPALE A HAUTEUR DU N°36 ET LA RUE DE VERNEUIL SUR VIENNE (LOTISSEMENT LIMOUSIN)

Un emplacement réservé ROE02 figure au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour la réalisation d'une liaison piétons-cycles entre la rue de Verneuil sur Vienne et rue Principale.

Le Maire rappelle que la propriété au 36 rue Principale à Roeschwoog est en vente en trois lots et a fait l'objet d'une déclaration préalable n°067 405 23 R0029 de division foncière par le géomètre GRAFF-KIEHL.

Un recours a été déposé par M. Christian GRIMM et Mme Anke UMLAUF au Tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté du Maire du 13 juin 2023 accordant la demande de déclaration préalable.

Le Conseil municipal a étudié les successives propositions d'aménagements soumises par le vendeur de la propriété 36 rue Principale et le/les futurs acquéreurs (séances du Conseil municipal du 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2022, 14 janvier, 13 février, 5 avril, 5 juin, 10 juillet, 28 août, 14 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2023, 12 février, 11 mars, 22 avril et 8 juillet 2024).

M. GRIMM et Mme UMLAUF ayant trouvé un accord avec la propriétaire du 36 rue Principale et avec le représentant de la SCI La Maison Bleue quant au passage sur son terrain et des servitudes, ils ont déposé un mémoire en désistement auprès du Tribunal administratif ce 30 octobre 2024.

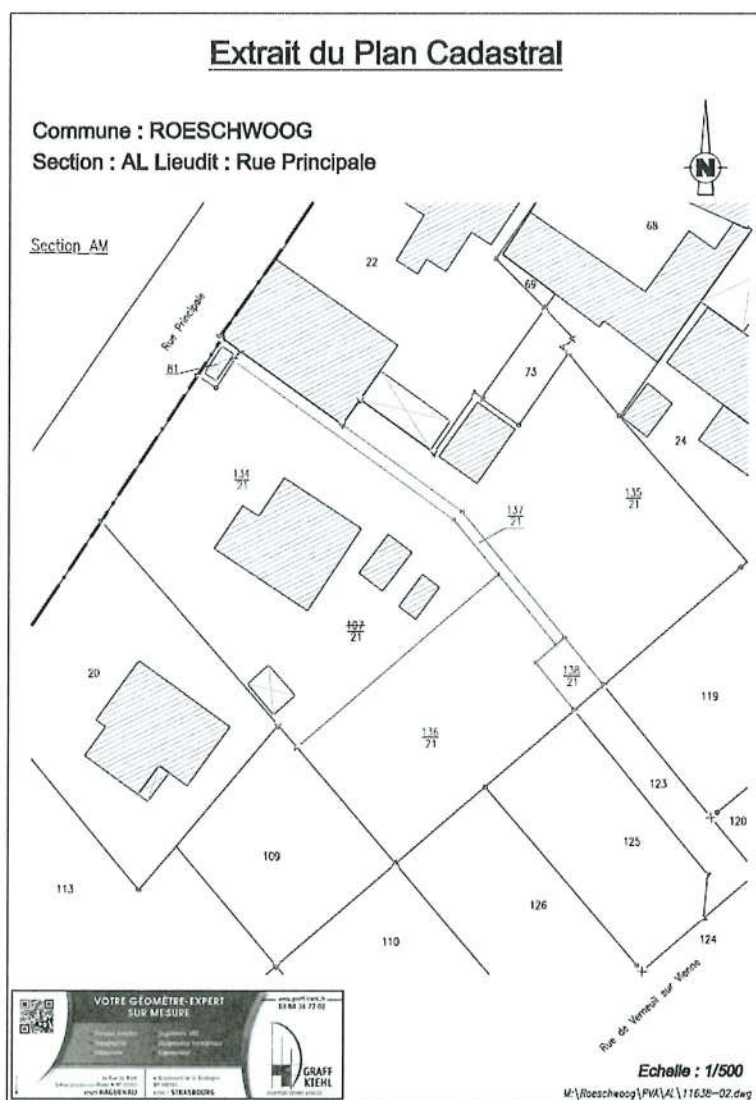
M. GRIMM est revenu vers le Maire pour l'informer de sa rencontre avec Mme MERCKEL et M. MEHR (SCI la Maison Bleue) et de l'accord trouvé.

Le terrain section AL n°136/21 serait vendu à M. BEN GAIED ainsi que la parcelle d'accès (section AL n°138/21) à ce terrain et au futur chemin communal.

Le Maire souligne que la Commune n'a pas été associée à ces échanges et qu'il espère qu'elle pourra réaliser la voie piétonne envisagée.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à la demande éventuelle de dépens qui pourraient être appliqués à M. GRIMM et Mme UMLAUF

Il souhaite également que le Conseil municipal confirme sa volonté de réaliser un chemin piéton entre le lotissement Limousin, rue de Verneuil du Vienne et l'arrêt de bus rue Principale à hauteur du n°36.



Entendu l'exposé du Maire

Vu les débats antérieurs en séances du Conseil municipal et notamment des décisions du 10 octobre et du 14 novembre 2022, du 28 août 2023 et du 11 mars 2024

Considérant le mémoire en désistement déposé le 30 octobre 2024 par M. GRIMM et son épouse Mme UMLAUF auprès du Tribunal administratif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE,

DECIDE de ne pas solliciter l'application de dépens au titre de l'article L761-1 du Code de justice administratif qui pourraient être demandés à M. GRIMM et son épouse dans le cadre du recours au Tribunal administratif

à l'unanimité

CONFIRME sa volonté de réaliser une voie douce à minima piétonne entre le lotissement Limousin, rue de Verneuil du Vienne et l'arrêt de bus rue Principale à hauteur du n°36, conformément à l'emplacement réservé inscrit au PLUi.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents : 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 07 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de communes du Pays Rhénan a délibéré favorablement en séance du 18 novembre 2024 sur la modification de ses statuts.

Il précise que les communes disposent, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'un délai de trois mois pour délibérer sur cette modification statutaire.

Il est rappelé que les statuts historiques de la communauté de communes ont été approuvés par arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 et qu'aucune modification n'est intervenue depuis.

Considérant que la communauté de communes a procédé fin 2023 au transfert de son siège de la villa Wenger situé au 32 rue du Général de Gaulle vers la Maison du Pays Rhénan au 1A route de Herrlisheim à Drusenheim, il convenait dès lors d'intégrer cette modification dans une version rénovée des statuts et d'en rectifier l'article 4 relatif au siège administratif.

Cette version intègre par ailleurs tous les changements intervenus au niveau des compétences exercées par la Communauté de communes du Pays Rhénan depuis sa création et se met en conformité avec la loi dite « engagement et proximité » qui supprime la notion de compétences optionnelles au profit de la notion de compétences supplémentaires prévues par la loi et soumises à la définition d'un intérêt communautaire.

Ont ainsi été modifiées, rajoutées et approuvées depuis la création de la communauté de communes, et de manière non exhaustive, les compétences suivantes, complétées le cas échéant de la notion d'intérêt communautaire :

Au titre des compétences obligatoires :

- la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- l'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8,
- l'eau,
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Au titre des compétences supplémentaires revêtues d'un intérêt communautaire (anciennement compétences optionnelles) :

- l'intégration des compétences Assainissement et Eau dans la liste des compétences obligatoires,
- des précisions apportées aux compétences relatives à l'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des voiries, des aires de stationnement, de l'éclairage public et de tous les aménagements et ouvrages annexes d'embellissement (éclairage public d'ornementation, espaces verts, plantations, mobilier urbain...) d'intérêt communautaire,
- des précisions apportées à la conception, réalisation et entretien des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire situés hors domaine d'intervention du conseil départemental, hors zones urbaines et représentant un intérêt économique et/ou touristique de portée intercommunale,

Au titre des autres compétences supplémentaires (anciennement compétences facultatives) :

- la suppression de l'adhésion à l'association de Pays (ADEAN),
- l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal de service périscolaire,
- l'aménagement numérique via l'étude, l'investissement et la gestion d'infrastructures en accompagnement du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN),
- la contribution au budget du service d'incendie et de secours,
- l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code,
- la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 1995 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes du Pays Rhénan et l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 approuvant les statuts historiques ;

Vu la délibération n°2024-1492AG du 18 novembre 2024 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Rhénan ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Rhénan telle que présentée ci-dessus et reprise dans le document joint en annexe dénommé « statuts de la Communauté de communes du Pays Rhénan » ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 08 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA REALISATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN D'UNE VOIE VERTE RELIANT ROESCHWOOG A ROUNTZENHEIM PAR LE STAEDLY

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises en séance du Conseil municipal et notamment le 9 octobre 2023, le 12 février, le 11 mars, le 10 juin, le 12 août 2024, le 9 septembre et le 14 octobre 2024, le Maire rappelle le projet de piste cyclable pour le camping du Staedly.

Le Maire rappelle les trois propositions de la Communauté de communes du Pays Rhénan d'aménagement d'une piste cyclable vers le Staedly.

Il représente les études de faisabilité communiquées.

Solution 1 : réaménagement de la route existante par la création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) limitée selon les endroits à 50 et 30 km/h.

Solution 2 : création d'une voie verte et transformation de la trame verte actuelle en piste cyclable. Ceci implique la coupe d'arbres pour disposer d'une largeur de piste de 3 mètres.

Solution 3 : création d'une nouvelle route et aménagement de la voie existante en piste cyclable

Le Maire rappelle que sa proposition de création d'une nouvelle route par les chemins d'exploitation et la transformation de la route existante en piste cyclable n'a pas trouvé l'adhésion nécessaire de la Commune de Rountzenheim-Auenheim.

La Commission Travaux s'est penchée sur cette question lors de ses séances du 25 juillet et du 2 octobre dernier

Sur la proposition de la Commission Travaux, le Conseil municipal, lors de sa séance du 14 octobre 2024 a approuvé le projet de réalisation d'une voie verte en gravillons utilisable par les cyclistes et les piétons par la trame verte de Roeschwoog, la traversée de route pour la poursuite de la piste côté du parking du Staedly puis dans la forêt.

Un reboisement serait demandé à la Communauté de communes du Pays Rhénan. Chaque arbre abattu devra être remplacé.

Des barrières seraient également à mettre en place à l'entrée des chemins accédant à la forêt pour éviter les dépôts sauvages de déchets.

Le Conseil municipal a, en outre, donné son accord pour le lancement des travaux de réalisation de la voie verte et notamment les travaux d'abattage d'arbres dès cet hiver

La communauté de communes finance l'aménagement des pistes pour lesquelles elle bénéficie également de subventions.

Toutefois, ce sont les Communes qui mettent à disposition les terrains.

Le Maire informe que le Conseil communautaire statuera définitivement sur le tracé proposé lors de sa séance du mois de janvier 2025.

Toutefois, un piquetage matérialisant l'emprise de cette future voie verte a déjà été réalisé.

Après aval de la communauté de communes, l'Office national des forêts va déposer pour le compte de la Commune une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat (DDT). Renseignements pris, une compensation du double de la surface déboisée est en général demandée (environ 80 ares à compenser).

Par ailleurs, il faudra également confirmer si l'emprise de la voie verte est à distraire du régime forestier ou non, en raison du changement de destination.

Le locataire de la chasse pour ce secteur a été informé du projet.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:


Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM


COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 09 – APPROBATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ABATTAGE D'ARBRES LE LONG DU « SCHWEMMGRAW » ET DANS LE PARC DE LA MAIRIE

Les arbres le long du Schwemmgrawe et dans le parc de la Mairie nécessitent en entretien (taille sanitaire pour 22 arbres, abattage pour 3 arbres morts). Leur hauteur ne permet pas d'intervention en propre régie.

Après consultation, le coût d'intervention s'élève à 6 910,00 € HT soit près de 8 292,00 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'entretien des arbres le long du « Schwemmgrawe » et dans le parc de la Mairie

DECIDE la prise en charge des dépenses liées à ces travaux pour un montant estimé de 6 910,00 € HT

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 10 - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OPERATIONS DE REBOISEMENT, DE PLANTATIONS DU 25 JANVIER 2025 ET ETETAGE DE SAULES AINSI QUE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES

Opération annuelle de plantation d'arbres et reconduction de l'opération « Une Naissance, un Arbre » le 25 Janvier 2025 :

Comme approuvé lors de la dernière séance du Conseil municipal du 14 octobre 2024, l'opération de plantation d'arbres sera renouvelée le samedi 25 janvier 2025 ainsi que l'action « Une naissance, un arbre » à la Gaenseweid.

M. Pierre HARNIST, adjoint au Maire, indique que les plantations « Une naissance, un arbre » faites en 2022 ont bien prises.

Pour les plantations « Une naissance, un arbre »

Trente arbres seront plantés. Le coût des plants d'arbres s'élève à près de 196,74 € HT, soit 214,52 € TTC

Des plantations sont également proposées dans le village :

Aire de jeux rue Fleckenstein (derrière le bassin de rétention – lotissement Immenlach) :

- 1 Saule Pleureur
- 1 Tilleul petites feuilles
- 1 Albizia

Lieudit « Schwemm » :

- 2 Tilleuls petites feuilles
- 1 Pommier demie tige
- 1 Poirier demie tige
- 1 Cerisier haute tige
- 1 Chêne Rouge

Rue des Sœurs Garde Malades / rue des Prés : haie de 9 végétaux.

Rue de l'Etang : remplacement de l'arbre qui n'a pas repris (gratuit).

Le coût estimé des plants est de 1 616,43 € HT, soit 1 773,49 € TTC (frais de tuteurage et de protection en sus).

Poursuite de l'opération d'étêtage de saules :

M. Roger BOEHM, adjoint au Maire, informe le Conseil municipal de la poursuite de l'opération d'étêtage des saules au lieudit « Trie ».

La Commune bénéficie d'une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 50% des travaux réalisés.

Compensation de plantation suite à défrichement de la propriété « Brinkmann » 11 rue Principale

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a reçu l'agrément de la DDT le 22 octobre 2024 pour la compensation de plantation suite à la transmission du nouvel estimatif pour un montant de 13 088,75 € HT, soit 15 706,50 € TTC.

Le piquetage du terrain sera effectué ce 3 décembre 2024 par le géomètre BAUR.

Le coût de cette opération est estimé à 602,50 € HT soit 723,00 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire, de M. Pierre HARNIST, adjoint en charge de l'Engagement pour notre Planète

Vu les propositions de la Commission Travaux du 26 novembre 2024

Considérant l'engagement environnemental de la Commune et le souhait de poursuivre les actions de plantations et d'entretien des arbres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations

CONFIRME la prise en charge des dépenses liées :

- aux plantations proposées le 25 janvier 2025 (journée de plantation, dont notamment l'acquisition des arbres et du matériel nécessaire à la plantation, l'opération « Une naissance, un arbre », l'élaboration d'un panneau pédagogique et nominatif, le moment de convivialité...).
- à l'opération d'étêtage des saules
- à l'opération de compensation de plantation

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits feront l'objet de report de restes à réaliser de l'exercice 2024 ou seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 – 11 – DECISION DE MARQUAGE AU SOL A LA RESINE A L'ENTREE DE LA RUE DES BERGERS AU DEBOUCHE DE LA RUE DE LA GARE

Le Maire rappelle qu'ESR a procédé en 2023 aux travaux de remplacement du poste de transformation de type « maçonné haut » rue des Bergers.

Dans le cadre de ces travaux, la Commune a effectué des aménagements de l'entrée de rue au débouché de la rue de la Gare.

Il restait à effectuer le marquage au sol en résine rouge cardinal.

Il avait été convenu d'attendre la fin des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'assainissement pour ce faire.

Le coût de ces travaux s'estime à 3 221,00 € HT soit près de 3 865,20 € TTC.

Entendu les explications du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME la réalisation de ces travaux

APPROUVE la prise en charge de la dépense estimée à près de 3 221,00 € HT

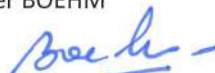
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 12 – BATIMENT COMMUNAL 14 RUE DE FORT LOUIS – REFECTION DE LA TOITURE ET REMPLACEMENT DES FENETRES DE TOIT (VELUX) DU LOGEMENT N°5

Suite aux propositions de la Commission Travaux du 2 octobre 2024 et comme évoqué en séance du Conseil municipal du 14 octobre 2024, des travaux étaient nécessaires avant la relocation du logement n°5.

En raison d'infiltrations, des travaux de réfection de toiture (vérification de la toiture et scellement à neuf d'une partie du faîtage) et de cheminées (enlèvement de 3 cheminées simples et habillage de 2 cheminées doubles), suite à infiltrations, ont dû être réalisés.

Trois fenêtres de toit (vélux) du logement n°5 ont également été remplacées et un vélux doit encore être réparé. L'entreprise Schwarzwäelder a été missionnée.

Les gouttières ont aussi été vérifiées et réparées.

Le coût des travaux s'élève à 16 831,60 € HT, soit près de 18 514,76 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 2 octobre 2024

Considérant les infiltrations constatées et le souhait de relouer dès que possible le logement n°5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations

CONFIRME la prise en charge du coût de ces travaux.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice et feront l'objet de virements de crédits.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION 2024/12/02 - 13 - BATIMENTS COMMUNAUX: REFECTION DES JOINTS DES MENUISERIES EXTERIEURES DU BATIMENT 3 RUE DE LA GARE ET DES 3 LOGEMENTS EN LOCATION AU 5 RUE DE L'ANCRE

Afin de garantir une meilleure étanchéité à l'air des menuiseries extérieures des bâtiments communaux, il est proposé la réfection de leurs joints.

Les coûts estimés pour cette opération sont :

- 5 rue de l'Ancre pour la totalité du bâtiment : 3 380,00 € HT soit 4 056,00 € TTC
- 3 rue de la Gare (local loué à la dentiste) : 1 340,00 € HT soit 1 608,00 € TTC
- 11a rue Principale pour la totalité du bâtiment : 1 920,00 € HT soit 2 304,00 € TTC
- Mairie 17 rue Principale et bâtiment du Triebhüs : 3 834,00 € HT soit 4 600,80 € TTC

La Commission Travaux du 26 novembre 2024 se prononce pour la réfection des joints des menuiseries extérieures des 3 logements en location au n°5 rue de l'Ancre et des locaux au n°3 rue de la Gare pour le moment. Elle souhaite, avant de poursuivre le remplacement des joints des menuiseries des autres bâtiments, disposer d'un retour sur l'efficacité du dispositif.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 26 novembre 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réfection des joints des menuiseries extérieures des 3 logements en location au 5 rue de l'Ancre et du bâtiment 3 rue de la Gare.

DECIDE la prise en charge de cette dépense.

Les crédits feront l'objet de restes à réaliser de l'exercice 2024.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 14 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL QUANT A L'ACHEVEMENT DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES 11 RUE PRINCIPALE ET AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES RACINES DES ARBRES

Les travaux de fouilles archéologiques sur le terrain sis 11 rue Principale sont achevés. 28 squelettes ont été mis à jour au total.

Les hypothèses suivantes sont émises

- Les tombes datent d'avant l'an 1000.
- Il s'agirait de chrétiens car les personnes enterrées ne l'ont été avec aucun « mobilier » (pas d'armes ou de bijoux) et parce que la plupart des tombes sont orientées vers l'est.

Il n'a pas été possible d'organiser de visites du chantier pour les particuliers

Cependant, la visite et des échanges avec les archéologues sur site ont pu être organisées pour deux classes de l'école A. Weckmann.

Les passants ont pu voir les squelettes en train d'être découverts par l'équipe d'archéologues.

Le Maire indique qu'il a demandé une restitution des découvertes lors d'une conférence prévue à la fin des études, à l'été 2025.

Deux tranches conditionnelles ont été déclenchées portant le coût total des travaux à 157 963,15 € T, soit près de 189 555,78 € TTC.

Il faut ajouter à ce montant les dépenses d'AMO (assistant à maitre d'ouvrage) : 7 950,00 € HT, soit 9 540,00 € TTC.

Pour l'instant le terrain reste en l'état. La crise immobilière n'a pas permis de concrétiser cette année le lancement du projet de résidence senior - centre de santé.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour la réalisation de travaux d'enlèvement des souches / racines d'arbres sur le terrain par l'entreprise dont l'engin de chantier est encore présent sur le site, et ensuite leur broyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations données

APPROUVE la réalisation des travaux d'arrachage des souches / racines, de leur broyage et de mise à plat du terrain

DECIDE la prise en charge de ces travaux.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 15 – REVUE DES INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2025

La Commission Travaux a étudié lors de sa réunion du 26 novembre dernier les projets d'investissements communaux.

Le Maire présente aux conseillers la liste des travaux qui pourraient être inscrits au budget de l'exercice à venir.

Travaux de voirie :

Voirie rue de l'Ancre à hauteur du n°34

L'ajout au programme des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'assainissement de la rue de l'Ancre a été demandé au SDEA.

Toutefois, ces travaux n'interviendraient sans doute pas avant 2029.

Une étude serait effectuée par le SDEA en 2026.

Des travaux concomitants de réfection des enrobés de la chaussée et des trottoirs pourraient alors être effectués par la Commune.

Toutefois, en attendant cette réfection globale, il serait nécessaire d'effectuer des travaux de mise en place d'un avaloir, de reprise de bordures et de réfection d'enrobés de trottoir et de chaussée.

Le coût estimé des travaux s'élève à 16 205,00 € HT, soit près de 19 446,00 € TTC.

Voirie rue Principale - amélioration d'avaloirs et de bordures

Il est proposé de poursuivre l'opération de remplacement des avaloirs rue Principale, notamment à hauteur du feu tricolore rue du Château d'eau.

Une reprise des bordures au niveau du carrefour avec la rue des Bergers en raison de leur affaissement serait également nécessaire.

Le coût estimé des travaux de reprise d'avaloir s'élève à 9 500,00 € HT soit près de 11 400,00 € TTC.

Voirie rue du Stade

La voie est très dégradée (faïencée) entre la rue des Cigognes et l'intersection avec la rue du Bosquet.

La surface d'enrobés à reprendre reste à définir.

Toutefois, sur le tronçon indiqué le coût de réfection de l'enrobé est estimé à environ 29 875,00 € HT, soit près de 35 850,00 €.

Une réfection de l'enrobé à minima à hauteur des n°2 à 4 s'élèverait à environ 15 330,00 € HT soit près de 18 396,00 € TTC.

Réfection des trottoirs rue de Fort-Louis et végétalisation de parkings place du Maire Lohr :

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau électrique par ESR (branchement du nouveau transformateur installé Place du Maire Lohr), il est proposé une réfection des trottoirs côté impair rue de Fort Louis entre le croisement avec la rue Principale ou à partir de la boulangerie « Tradition » et jusque rue des Cigognes.

Le coût de végétalisation de 8 parkings avec des dalles s'estime à 12 940,00 € HT soit près de 15 528,00 € TTC

Une variante avec des pavés infiltrants béton se monterait à près de 11 840,00 € HT soit environ 14 208,00 € TTC.

La réfection des trottoirs côté impair, du n°1 jusqu'à la rue des Cigognes, se monte à 27 593,00 € HT soit près de 33 111,60 € TTC (la participation d'ESR reste à déduire).

Mise en enrobé des abords des terrains de tennis

Ce sujet a déjà été évoqué l'an passé.

Afin de faciliter l'entretien entre les courts de tennis, le tennis Club souhaite un aménagement des lieux.

Une mise en enrobé s'élèverait à 24 760,00 € HT soit près de 29 712,00 € TTC.

Réalisation d'un abris vélo couvert le long du Sporthüs

Les utilisateurs de la MOC et du Sportshüs sont demandeurs d'un abri à vélos couvert.

Cette réalisation serait à accompagner d'une mise en enrobé le long du bâtiment.

Une mise en enrobés le long du bâtiment s'élèverait à près de 6 440,00 € HT soit environ 7 728,00 € TTC.

Aire de stockage de matériel communal rue de l'Ancre à côté de l'aire de jeux

Afin d'optimiser l'aire de stockage de matériel à l'atelier municipal, il est proposé la réalisation d'une plateforme avec mise en enrobé.

Le coût estimé se monte à 18 761,00 € HT soit environ 22 513,20 € TTC.

Dans les bâtiments communaux :

Réalisation de garages complémentaires pour les ateliers municipaux, les locataires et l'association des Sauveteurs Secouristes au 5 rue de l'Ancre

L'association des Sauveteurs Secouristes, qui compte une quarantaine de membres, nécessite 4 garages pour ses véhicules d'intervention. Elle est prête à payer un loyer.

Le sujet de garages pour les 3 logements communaux du 5 rue de l'Ancre et de locaux supplémentaires pour les ateliers communaux est également toujours ouvert.

Réfection de la cuisine du logement au 1^{er} étage du 15 rue Principale (ancienne trésorerie)

Ces travaux avaient déjà été débattus lors de l'établissement du budget de l'exercice 2024. Il avait été évoqué de les réaliser en 2025.

Une réflexion est en cours pour effectuer une isolation complète des rampants.

Le coût estimatif des travaux (carrelage, plâtrerie, cuisine, électricité, peinture) se monterait à 30 901 € HT soit près de 34 007, 92 € TTC. A ce chiffre se rajouterait, le cas échéant, l'isolation des rampants sur toute la longueur du bâtiment.

Foyer 29 rue de Fort Louis

Lancement de la rénovation d'un bâtiment communal (études- maîtrise d'œuvre) : 29 rue de Fort Louis (foyer paroissial)

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal d'effectuer un diagnostic du bâtiment.

Des crédits avaient été inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2024.

Le coût estimé de cette étude-diagnostic s'élève à près de 7 800,00 € HT soit 9 360,00 € TTC.

Le Maire rappelle également la recherche par un professionnel de santé installé à Roeschwoog et de sa sollicitation envers la Commune pour la mise à disposition d'un local professionnel. Son local actuel est inadapté, il risque de quitter la Commune.

Il a manifesté son intérêt pour les locaux du foyer.

Le Maire présente les plans-projet d'aménagement souhaité des locaux du rez-de-chaussée fournis par le professionnel de santé. L'aménagement actuel du rez-de-chaussée serait à revoir complètement.

Remplacement des menuiseries extérieures du Sportshüs

Les menuiseries extérieures du Sporthüs sont d'origine.

Leur remplacement serait à prévoir.

Le coût estimé du remplacement des 2 portes d'entrée par des fermetures en aluminium s'élève à 12 280,00 € HT soit 14 736 € TTC.

Le Maire interroge les conseillers sur les propositions émises et lance le débat.

M. Yannick SCHMITT estime que la mise en enrobés des abords des terrains de tennis n'est pas prioritaire.

M. Pierre HARNIST, évoque la possibilité du passage 2 fois par an d'un prestataire d'entretien extérieur aux terrains de tennis. Une demande d'estimation du coût permettrait de connaître le prix d'intervention par rapport au coût de l'investissement.

Le Maire indique qu'il espère une aide financière de la CEA pour ce projet.

M. Pierre HARNIST pose la question de la durée d'amortissement des garages qui seraient construits au 5 rue de l'Ancre.

Le Maire indique qu'il ne dispose pas encore d'une estimation et ne peut pas pour le moment répondre à cette question.

La Commission Travaux se réunira au mois de janvier 2025 pour établir une liste de travaux à retenir et à inscrire au budget de l'exercice 2025, selon les possibilités financières communales.

Entendu l'exposé du Maire et de son adjoint en charge des Finances Roger BOEHM

Vu le récapitulatif des projets d'investissement et du rapport sur les orientations budgétaires

Après discussion et débat,

PREND ACTE des projets et des orientations budgétaires pour l'année 2025 proposés.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 16 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024

Le Maire cède la parole à M. Roger BOEHM, Adjoint au Maire en charge des Finances, pour présenter les éléments de cette décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2024.

Il rappelle les décisions modificatives prises le 8 juillet 2024 aux budgets annexes Péri scolaire et lotissement Zwederlich.

Il expose la nécessité d'adopter une décision modificative au budget primitif « principal » voté par le Conseil municipal le 11 mars 2024, afin d'ajuster les comptes en section de fonctionnement et en section d'investissement selon les dépenses engagées et les recettes perçues et dans la perspective des travaux et projets à venir.

Il présente et explicite les modifications proposées.

COMMUNE DE ROESCHWOOG - ROESCHWOOG - DM - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
VOTE	Crédite d'investissement votée au titre du présent budget (y compris le compte 1050) (1)	DEPENSES	RECETTES
		30 000,00	30 000,00
		-	-
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
		-	-
	Total de la section d'investissement (3)	30 000,00	30 000,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		0,00	0,00
		-	-
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
		-	-
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	30 000,00	30 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'émission budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement à l'usage budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non remboursées telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements, et, en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à réversion d'un titre et non réalisées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements, et, en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exercice reporté + crédits d'investissement votés
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

COMMUNE DE ROESCHWOOG - 67 - ROESCHWOOG

DM n° 1 2024

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 134	23 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 179	4 000,00	2 000,00	
	Opération d'équipement n° 195	48 900,00	25 000,00	
	Opération d'équipement n° 201	34 700,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 204	9 500,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 210	45 500,00	2 000,00	
	Opération d'équipement n° 212	51 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 215	12 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 225	9 000,00	10 000,00	
	Opération d'équipement n° 229	2 000,00	5 000,00	
	Opération d'équipement n° 236	36 200,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 242	64 100,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 246	6 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 256	14 000,00	0 000,00	
	Opération d'équipement n° 257	7 200,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 258	21 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 260	4 900,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 262	947 700,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 263	55 700,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 265	30 000,00	17 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 345 800,00	30 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
1301	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	134 545,66	0,00	
1641	Emprunts en euros	172 525,00	0,00	
165	Depos et cautionnements reçus	2 620,66	0,00	
16676	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	19 600,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
	Total des dépenses financières	134 545,66	0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 540 745,66	30 000,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
2111	Terrains nus		0,00	
2151	Réseau de voirie		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre	1 540 745,66	30 000,00	

COMMUNE DE ROESCHWOOG - ROESCHWOOG - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
134	ACQUISITION MATERIEL OU MOBILIER ADMINISTRATIF OU INFORMATIQUE		156 166,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	AMÉNAGEMENT PLACE DES CEREMONIES		130 457,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
179	ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS		317 512,62	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
195	DIVERS TRAVAUX LOGEMENTS		28 373,31	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
201	MAIRIE AMÉNAGEMENTS DIVERS		549 203,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	TRAVAUX BATIMENT 29 RUE DE FORT LOUIS		138 154,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
210	MULTIMÉDIA		1 463 016,28	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
212	TRAVAUX MO ET SALLE POLYVALENTE		3 092 976,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	AMÉNAGEMENT RUE PRINCIPALE		2 022 177,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
225	ECLAIRAGE PUBLIC		202 696,61	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
229	TRAVAUX ÉQUIPEMENT CHAPELLE		146 516,41	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
236	TERRAINS		100 162,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
242	TRAVAUX DE VOIRIE		208 136,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
246	PROTECTION INCENDIE		21 073,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
254	AMÉNAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU PHASE 2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	TRAME VERTE BLEUE		48 516,64	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
257	TERRAINS DE SPORTS / INSTALLATIONS SPORTIVES		63 479,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
258	ANCIENNE TRICORNERIE 15 RUE PRINCIPALE		2 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
260	ÉTANG DE PÊCHE - NOUVEAU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	PÉRIPOLOIRE - PARTICIPATION À L'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE		30 162,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE		1 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
265	HALL DE SPORT		0,00	0,00	-17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
TOTAL			8 657 158,03	0,00	10 000,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Crédits à réviser sur l'équipement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP

COMMUNE DE RDESCHWOOG - RDESCHWOOG - DU (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR M-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR M-1 + Vote)
TOTAL		1 365 245,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
		III = I + II				
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 130)	31 100,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, dépt., nationaux	0 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GTP de rattachement	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13401	Dot. équip. terrains d'usage non sportif	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1609 non budgétaire) (4)	655 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	655 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais de licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Terres, bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Rezeaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cession (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		686 200,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10220	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (56419, 105 et 106)	3 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Cote de valeur : affectation (SA région)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
234	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		115 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		801 200,20	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	552 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations cross transf. entre sections (7) (8) (9)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
20031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
20041401	Subv. Autres prest. pour matériel	62,74		0,00	0,00	0,00
20041402	Subv. Autres prest. Bâtiments (installations)	2 875,60		0,00	0,00	0,00

Page 1

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative proposée au budget principal de l'exercice 2024.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le budget de la commune – exercice 2024

Vu les décisions modificatives n°1 aux budgets annexes Périscolaire et lotissement Zwederlich du 8 juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2024 comme ci-dessous :

67405	COMMUNE DE ROESCHWOOG	DM n°1 2024
Code INSEE	ROESCHWOOG	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60611 : Fournitures non stockables : Eau et assainissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60612 : Fournitures non stockables : Énergie : Électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60621 : Fournitures non stockables : Combustibles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60622 : Fournitures non stockables : Carburants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60623 : Fournitures non stockables : Alimentation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60631 : Fournitures non stockables : Fournitures d'entretien	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60632 : Fournitures non stockables : Fournitures de petit équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60633 : Fournitures non stockables : Fournitures de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60636 : Fournitures non stockables : Habillement et vêtements de travail	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6064 : Fournitures non stockables : Fournitures administratives	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60666 : Fournitures non stockables : Autres produits pharmaceutiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6067 : Fournitures non stockables : Fournitures scolaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6068 : Fournitures non stockables : Autres matières et fournitures	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61351 : Locations matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61358 : Autres locations mobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615226 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61556 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6161 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6162 : Documentation générale et technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6164 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6198 : Autres frais divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 62268 : Autres honoraires, conseils	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6231 : Annonces et insertions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6234 : Réceptions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : Compète au Maire et au Conseil

Page 1 sur 6

67405	COMMUNE DE ROESCHWOOG	DM n°1 2024
Code INSEE	ROESCHWOOG	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6236 : Catalogues et imprimés et publications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6238 : Publicité, publications, relations publiques : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6247 : Transports collectifs du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6251 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 627 : Services tiers et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6284 : Redevance pour services rendus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6286 : Remboursements de frais au SFT ou rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6288 : Autres services extérieurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 63512 : Taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6336 : Cotisations au CNEPT et au CDGFPT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6411* : Personnel titulaire : Rémunération principale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 64112 : Personnel titulaire : SFT et indemnité de résidence	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 64113 : Personnel titulaire : NBI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 64115 : Personnel titulaire : Autres indemnités	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6413* : Personnel non titulaire : Rémunérations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 64132 : Personnel non titulaire : SFT et indemnité de résidence	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 64168 : Autres emplois aidés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6474 : Versement aux autres œuvres sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 709221 : FNGR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : à compléter en fonction de la situation

Page 2 sur 8

67405	COMMUNE DE ROESCHWOOG	DM n°1 2024
Code INSEE	ROESCHWOOG	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6811 Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65311 Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65313 Cotisations de retraite (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65314 Cotisations de sécurité sociale (part patronale) (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 653172 Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6542 Créances émisses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6553 Service d'urgence	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65556 Autres contributions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6558 Autres contributions obligatoires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 657348 Subventions de fonctionnement aux autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 657356 Subventions de fonctionnement aux autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 657363 Subventions de fonctionnement aux ets à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65748 Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 658211 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65886 Autres charges d'entretien de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 66111 Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6688 Autres charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 671 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 7022 Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 70311 Concession cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 70323 Redevances d'occupation du domaine public	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 7035 Locations de droits de chasse et de pêche	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 70358 Autres redevances et redevances diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 705866 Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 708421 Mise à dispo personnel facturé BA régies non dotées perso morale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 70846 Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 70848 Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : L'origine des crédits à l'origine

Page 3 sur 6

67405	COMMUNE DE ROESCHWOOG	DM n°1 2024
Code INSEE	ROESCHWOOG	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 70878 : Remboursement de frais par des tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 7088 : Autres prod. ou serv. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73211 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73212 : Dotation de solidarité communautaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73223 : Fonds départemental des DMO pour les communes de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73132 : Taxe sur les pylônes électriques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73141 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 73154 : Droits de place	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 74111 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 744 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 74836 : Attribution du fonds département de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 75738 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 75813 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 761 : Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 773 : Mandats annulés ou atteints par la échéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Section 1 : INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

67405 Code INSEE	COMMUNE DE ROESCHWOOG ROESCHWOOG	DM n°1 2024
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 2034*461 : Achat, subv., autres verse. Biens mobiliers, matériels et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 2034*462 : Achat, subv., autres versements : Bâtimens, les installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1055 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1321 256 : TRAME VERTE BLEUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1323 210 : MEDIATHEQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1323 229 : TRAVAUX EGLISE ET CHAPELLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1325* 263 : AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 500.00 €
R 1329 257 : TERRAINS DE SPORTS / INSTALLATIONS SPORTIVES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1342* 210 : MEDIATHEQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 16375 : Autres dettes : Autres organismes et particuliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2031 201 : MAIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2031 204 : TRAVAUX BATIMENT 29 RUE DE FORT LOUIS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2031 256 : TRAME VERTE BLEUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2041481 262 : PERISCOLAIRE : PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2041482 262 : PERISCOLAIRE : PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2111 235 : TERRAINS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2121 256 : TRAME VERTE BLEUE	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2129 257 : TERRAINS DE SPORTS / INSTALLATIONS SPORTIVES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2129 263 : AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21311 201 : MAIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	0.00 €	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21319 212 : TRAVAUX MOO ET SALLE POLYVALENTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : Ligne pour les restes à réaliser

Page 3 sur 6

67405	COMMUNE DE ROESCHWOOG	DM n°1 2024
Code INSEE	ROESCHWOOG	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 21316 229 : TRAVAUX EGLISE ET CHAPELLE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21316 265 : HALL DE SPORT	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21351 195 : DIVERS TRAVAUX LOGEMENTS	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2136 195 : DIVERS TRAVAUX LOGEMENTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2136 258 : ANCIENNE TRESORERIE 15 RUE PRINCIPALE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2151 218 : AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2151 225 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2151 242 : TRAVAUX DE VOIRIE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21566 246 : PROTECTION INCENDIE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 215736 179 : ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2158 179 : ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2158 210 : MEDIATHEQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2158 212 : TRAVAUX MOC ET SALLE POLYVALENTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2158 257 : TERRAINS DE SPORTS / INSTALLATIONS SPORTIVES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21831 134 : ACQUISITION MATERIEL OU MOBILIER ADMINISTRATIF OU INFORMATIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21831 210 : MEDIATHEQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21836 210 : MEDIATHEQUE	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21846 134 : ACQUISITION MATERIEL OU MOBILIER ADMINISTRATIF OU INFORMATIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21846 210 : MEDIATHEQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	17 000.00 €	53 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	23 700.00 €	53 700.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total Général	30 000.00 €		30 000.00 €	

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 17 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION AU MAIRE DONNEE LE 11 MARS 2024

	Compte	Opération		Crédits	Objet
Certificat 2024 n°3	2151	242	Travaux de voirie	-1900	Intervention pour travaux mise aux normes électrique à l'étang de pêche suite à installation nouveau transformateur
	21534	260	Etang de pêche	1900	
Certificat 2024 n°4	21311	201	Mairie aménagements divers	-5000	Remplacement de la douche logement n°2 au 5 rue de l'Ancre
	2138	258	Ancienne trésorerie	-3000	Remplacement d'un volet roulant 15 rue Principale
	2138	195	Divers travaux logements	8000	Remplacement des menuiseries extérieures 15 rue Principale
Certificat 2024 n°6	2031	201	Mairie aménagements divers	-3300	Remplacement cuisine logement n°2 au 5 rue de l'Ancre
	2138	195	Divers travaux logements	3300	
Certificat 2024 n°7	21318	229	Travaux église et chapelle	-3000	Travaux de toiture et de remplacement de vélux 14 rue de Fort Louis
	2158	210	Médiathèque	-4000	
	2151	225	Eclairage public	-10000	
	2138	195	Divers travaux logements	17000	
Certificat 2024 n°8	2128	257	Terrains de sports / installations sportives	-3000	Travaux de raccordement du nouveau transformateur à l'étang de pêche
	21534	260	Etang de pêche	3000	

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/12/02 - 18 – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2025

Il est proposé :

- De faire évoluer le tarif intervention horaire « agent communal » de 35 à 40 €/heure
- De réduire les tarifs des abonnements enfants à la médiathèque et de passer la tranche d'âge de 0 -16 ans à 0-18 ans
- De prévoir pour la location du Triebhüs un tarif pour une journée (uniquement en semaine).

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition.

Considérant que les collectivités locales fixent librement leurs tarifs,
Considérant que ces tarifs ne peuvent entrer en concurrence avec le secteur marchand,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNATION	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Extrait de la Matrice Cadastreale	1,40 €	1,40 €
Droits de place - le mètre linéaire	2,00 €	2,00 €
Droits de place - Braderie - Messti – Marché – Vente ambulante		
Par journée et par mètre linéaire	2,50 €	2,50 €
Par journée et par mètre linéaire avec branchement à l'électricité	3,00 €	3,00 €
Messti - 10 j : Grande attraction (Scooters,...)	180,00 €	180,00 €
Messti - 10 j : Attraction moyenne (Manèges, mini-scoot, jeux,...)	90,00 €	90,00 €
Messti - 10 j : Petit Stand (Confiserie, Tir,...)	40,00 €	40,00 €
Messti - 10 j : Petite installation isolée (Boxe,...)	2,00 €	2,00 €

Licences Débits de Boissons		
Licence 3 (Alcool < 18°)	76,00 €	76,00 €
Licence 4 - Tout alcool sauf ceux interdits à la vente	152,00 €	152,00 €
Redevance pour photocopie		
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €	1,00 €
Extraits d'actes d'Etat Civil de plus de 100 ans	1,00 €	1,00 €
Livre « Mémoires de Vies »	38,00 €	38,00 €
Livre « Roeschwoog, sur les traces du passé »	34,00 €	34,00 €
Pack 2 livres « Mémoires de Vies » + « Roeschwoog, sur les traces du passé »	56,00 €	56,00 €
Livre « Mémoires de Vies » et « Roeschwoog sur les traces du passé » - Frais d'envois	Frais réels	Frais réels
Insertion "Roeschwoog Blättel"		
Ligne Association de Roeschwoog	0,50 €	0,50 €
Ligne Association Hors commune	0,60 €	0,60 €
Ligne Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	1,50 €	1,50 €
Ligne Entreprise ou Particulier hors commune	2,50 €	2,50 €
1/4 de Page - Association de Roeschwoog	4,00 €	4,00 €
1/4 de Page - Association Hors commune	5,00 €	5,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	8,00 €	8,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	12,00 €	12,00 €
1/2 de Page - Association de Roeschwoog	8,00 €	8,00 €
1/2 de Page - Association Hors commune	10,00 €	10,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	19,00 €	19,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	28,00 €	28,00 €
Page - Association de Roeschwoog	15,00 €	15,00 €
Page - Association Hors commune	20,00 €	20,00 €
Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	32,00 €	32,00 €
Page - Entreprise ou Particulier hors commune	42,00 €	42,00 €
DESIGNATION	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Intervention horaire "agent communal" (assurance, intervention nettoyage, intervention administrative...)	35,00 €/h	40,00 €/h
CIMETIERE	TARIFS 2024	TARIFS 2025
CONCESSION TOMBE SIMPLE (2 m²)		
Concession 30 ans	100,00 €	100,00 €
Concession 50 ans	200,00 €	200,00 €
CONCESSION TOMBE DOUBLE (4 m²)		
Concession 30 ans	200,00 €	200,00 €
Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €
CONCESSION pour une URNE dans le Sol		
Concession 30 ans	80,00 €	80,00 €
Concession 50 ans	160,00 €	160,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM		
Concession 15 ans	1 000,00 €	1 000,00 €
Concession 30 ans	1 800,00 €	1 800,00 €
JARDIN DU SOUVENIR - EPANDAGE CENDRES (plaque comprise)	250,00 €	250,00 €

MEDIATHEQUE	TARIFS 2024	TARIFS 2025
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES et MAGAZINES		
Abonnement - Enfants 0 - 18 ans	Gratuit	Gratuit
Abonnement - plein tarif	15,00 €	10,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	10,00 €	6,00 €
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES, MAGAZINES, DVD et CD		
Abonnement - Enfants 0 - 18 ans	15,00 €	10,00 €
Abonnement - plein tarif	28,00 €	18,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	15,00 €	10,00 €
FRAIS de RETARD par DOCUMENT - Délai de carence = 7 jours		
2° semaine de retard	2,00 €	2,00 €
3° semaine de retard	4,00 €	4,00 €
4° semaine de retard	6,00 €	6,00 €
5° semaine de retard - Facturation document non rendu	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat
REDEVANCE POUR COPIES		
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €	1,00 €
AUTRES TARIFS		
Sac	2,00 €	2,00 €
Perte ou casse d'un boîtier CD	0,20 €	0,20 €
Perte ou casse d'un boîtier DVD	0,30 €	0,30 €
Etablissement d'une nouvelle carte d'abonnement en cas de perte ou vol	2,00 €	2,00 €
LOCATION SALLES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
SALLE de CONFERENCE de la MEDIATHEQUE		
du 1 ^{er} octobre au 30 avril - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	75,00 €	75,00 €
du 1 ^{er} mai au 30 Septembre - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	40,00 €	40,00 €
Mise à disposition d'une salle – tarif à la journée	40,00 €	40,00 €
Mise à disposition de la salle et des équipements pour une location ponctuelle à un tarif horaire	15,00 € / heure	15,00 € / heure
Mise à disposition de la salle pour des cours réguliers de 2h / séance (toute l'année)	12,00 € / 2 heures	12,00 € / 2 heures
MISE à DISPOSITION MATERIEL		
Sonorisation	10,00 €	10,00 €
Projecteur Vidéo	10,00 €	10,00 €
Grilles d'exposition par grille et par manifestation (sur un W.E. au maximum)	3,00 €	3,00 €
Nappe en tissus blanc cassé (nettoyage compris) par unité	8,00 €	8,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
MAIRIE / LOCAL 2EME ETAGE		
LOCAL 2EME ETAGE tarif horaire	5,00 € / heure	5,00 € / heure
ECOLES de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €	7,00 €
MAIRIE (SALLE CONSEIL ou SALLE REUNION 2EME ETAGE)		
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE EN MAIRIE - tarif à la journée	40,00 € / jour	40,00 € / jour
MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES EN MAIRIE (ET/OU A LA MEDIATHEQUE)	60,00 € / jour	60,00 € / jour
MAIRIE ESPACE CO-WORKING 2EME ETAGE		
MISE A DISPOSITION tarif horaire	2,00 € / heure	2,00 € / heure
MISE A DISPOSITION demi-journée	6,00 € / heure	6,00 € / heure
MISE A DISPOSITION journée	10,00 € / jour	10,00 € / jour
SALLE DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE (matinée ou après-midi ou soir) la séance	15,00 €	15,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE PETANQUE - forfait pour une journée	40,00 €	40,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE L'ETANG DE PECHE AU « GLACYS » - forfait pour une journée	70,00 €	70,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
TRIEBHUS		
ASSOCIATIONS de ROESCHWOOG - Réunion	/	/
SYNDIC DE COPROPRIETES de ROESCHWOOG - Réunion	15,00 €	15,00 €
ECOLES de MUSIQUE de Roeschwoog	/	/
PRIVE - Réunion ou préparation Manifestation - Roeschwoog	/	/
ECOLES de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €	7,00 €
FORFAIT ECOLE de PEINTURE - la demi-journée	10,00 €	10,00 €
Autres ASSOCIATIONS et activités à but lucratives – la demi-journée	12,00 €	12,00 €
Locations inférieures ou égales à 2 heures maximum	6,00 €	6,00 €
Participation Chauffage	6,00 €	6,00 €

LOCATION SALLES				TARIFS 2025
TRIEBHUS	TARIF POUR UNE JOURNEE (de 8h à 8h le lendemain) (Location possible uniquement en semaine du lundi au vendredi sans jour férié°)	TARIF DE BASE de 10h le samedi matin à 8h le lundi matin	TARIF OPTION ½ JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (le vendredi à partir de 14h jusqu'au samedi matin ou le lundi de 8h à 14h)	TARIF OPTION 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (de 8h le vendredi au samedi 10h)
TARIFS du 1er Mai au 30 Septembre				
PRIVE - Fête Roeschwoog	75,00 €	100,00 €	17,00 €	30,00 €
PRIVE - Fête - Autre Commune	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	75,00 €	100,00 €	17,00 €	30,00 €
ENTREPRISE Extérieur	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
TARIFS du 1er Octobre au 30 avril				
PRIVE - Fête Roeschwoog	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
PRIVE - Fête Autre Commune	125,00 €	145,00 €	26,00 €	48,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Extérieur	125,00 €	145,00 €	26,00 €	48,00 €
TARIFS perte ou casse de vaisselle				
Verre			2,00 €	2,00 €
Couvert			2,00 €	2,00 €
Assiette			3,00 €	3,00 €
Tasse/bol			3,00 €	3,00 €
Saladier / plat service			6,00 €	6,00 €

RAPPELLE les conditions de location du Triebhüs ci-dessous :

En raison des nuisances sonores, la salle n'est pas mise à disposition pour les fêtes privées avec musique et danses. La musique est interdite dans le parc.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSENBURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION N° 2024/12/02 – 19 – APPROBATION DU PRINCIPE D'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION A LA PREVOYANCE SANTE DES AGENTS

La Commune a adhéré à la convention de participation mutualisée en santé complémentaire établie avec le Centre de gestion au 1^{er} janvier 2019, ainsi qu'à la convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le contrat en santé complémentaire va subir une augmentation de 5 % sur l'ensemble des garanties à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il en est de même pour la convention Prévoyance impactée par une augmentation tarifaire de 6,5 % pour l'ensemble de ses garanties.

La participation financière de la Commune pour la complémentaire santé et pour le risque prévoyance aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité s'établit actuellement comme suit :

Pour la complémentaire santé

- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

156 € par an par agent soit 13 € par mois
+84 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 7 € par mois
+36 € par an par enfant à charge soit + 3 € par mois
300 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 25 € par mois.

Pour le risque prévoyance

- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

- Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent est de 21 € mensuel.

Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 21 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Le Maire propose l'augmentation de la participation financière pour le risque Prévoyance de la Commune aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité comme suit :

Pour le risque prévoyance

a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent est de 26 € mensuel.

Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 26 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Il reviendra vers le Conseil municipal concernant la participation à la complémentaire santé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'augmentation de la participation financière de la Commune aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité.

Cette décision sera soumise à l'avis du Comité social territorial auprès du CDG67 avant délibération de mise en œuvre du Conseil municipal.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSENBURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION N° 2024/12/02 – 20 - MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que la Mairie de Roeschwoog dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition du Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

PRECISE que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2025

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSENBURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2024/12/02 – 21 – DECISION DE CREATION D'UN POSTE DE CONTRAT AIDE CUI - CAE

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de mettre en oeuvre un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou de la Collectivité européenne d'Alsace.

Vu les débats préalables au point D. de la présente séance du Conseil municipal

Vu l'exposé du Maire

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en oeuvre le recrutement d'un agent de médiation culturelle pour la médiathèque et la mairie dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » à 28h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Collectivité européenne d'Alsace pour ce recrutement

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

==oOo==

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2024/12/02 – 22 – DECISION DE CREATION D'UN POSTE « SERVICE CIVIQUE »

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'accueil de personnes volontaires au service civique. Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Ce dispositif est codifié dans le Code du Service National.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

L'article L 120-9 du code du service national indique qu'une personne morale ne peut pas recruter un contrat de service civique pour exercer des missions relevant du fonctionnement général de l'organisme d'accueil, ou confier des missions exercées par un agent public moins d'un an avant la date de signature du contrat.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de multiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population. A ce titre, le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme et ne pas exercer de tâches administratives et logistiques liées aux activités quotidiennes de l'organisme (secrétariat, accueil téléphonique, gestion des ressources humaines...).

Plusieurs conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires,
- les volontaires doivent intervenir en complément de l'action public et ne doit pas s'y substituer,
- les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualification.

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail : il ne relève pas du code du travail mais du code du service national. En effet, l'article L 120-7 du code du service national dispose notamment que le contrat de service civique organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et la collectivité qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. Pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même : il reste soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure d'accueil à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts, par la structure d'accueil, par le versement d'une indemnité complémentaire en application de l'article R 121-25 du code du service national.

Une formation civique et citoyenne sera obligatoirement assurée au volontariat. Un référentiel de formation a été défini par l'agence de service civique.

Vu les débats préalables au point D. de la présente séance du Conseil municipal
Vu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine de la Culture pour une durée de 12 mois. Le temps de travail sera de 28 heures hebdomadaire.

AUTORISE le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

La date de début de mission dépendra de la date d'agrément et des possibilités de recrutement.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Date de publication: 31/12/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 28 novembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre (entrée en séance à 20h42), KIEFER Geneviève, adjoints, et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur, MARTZLOFF Céline (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER Marilyn), ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2024/12/02 - 23 - AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ATTRIBUTION D'UN DROIT DE PLACE D'UN FOOD TRUCK VENDANT DES TARTES FLAMBEES

Une demande d'emplacement un mercredi sur 2 pour un Food truck de vente de tartes flambées a été faite par la société « Les flambées du Meunier ».

M. Thibaut NEUMULLER, gérant de la société, est domicilié à Roeschwoog rue de Verneuil sur Vienne.

Le Maire sollicite le Conseil municipal quant à l'acceptation ou non de cette demande.

Il rappelle le précédent d'une demande de Food truck à tartes flambées et du levé de bouclier des restaurateurs.

Il indique qu'il a interrogé le restaurateur ouvert le mercredi soir et qui propose de la tarte flambée sur sa carte et à emporter. Celui-ci n'est pas favorable à cette venue.

Il ouvre le débat.

Il est souligné que le précédent demandeur n'était pas domicilié à Roeschwoog. D'autre part, à l'époque 3 restaurants proposaient de la tarte flambée. Il n'y a plus que 2 restaurants concernés.

Il est également exprimé que la clientèle d'un Food truck n'est pas la même que celle des restaurants.

Le commerçant ambulant qui souhaite s'installer est domicilié dans la commune, il serait tout à fait pertinent de lui permettre d'installer son Food truck.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les débats des conseillers

Considérant que le commerçant ayant sollicité un droit de place pour un Food truck pour la vente de tarte flambée est local

Considérant l'évolution du contexte concurrentiel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 1 abstention (G. BRENNER)

EMET un avis favorable à l'autorisation de droit de place un mercredi tous les 15 jours sur la place devant le 15 rue Principale, du Food truck « Les flambées du Meunier »

Date de publication: 31/12/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM